



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



AFOR

Agence Foncière Rurale

QUI SOMMES-NOUS ?

►► CRÉATION

L'AFOR (Agence Foncière Rurale) est créée par le Décret N° 2016-590 du 03 Août 2016 pour répondre au besoin du Gouvernement ivoirien d'accélérer et de massifier les processus de sécurisation du foncier rural en vue de prévenir les nombreuses crises qui minent ce domaine.

►► MISSION

L'Agence Foncière Rurale (AFOR) a pour mission de mettre en œuvre la loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural.

►► ATTRIBUTIONS

Spécifiquement, l'AFOR est chargée :

- d'assurer la mise en œuvre des actions de sécurisation des terres du domaine foncier rural, notamment :
 - la délivrance des Certificats Fonciers
 - la Délimitation des Territoires de Villages (DTV)
 - la promotion de la contractualisation des rapports entre propriétaires terriens et exploitants non-propriétaires de terres rurales ;
 - la consolidation des droits des concessionnaires provisoires de terres du domaine foncier rural;
- de conseiller les pouvoirs publics sur toutes les questions liées à la gestion du domaine foncier rural ;
- de mener des actions d'information et de sensibilisation des populations sur la loi relative au domaine foncier rural et sa mise en œuvre ;
- d'assurer la formation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural ;
- de contribuer au règlement des conflits fonciers ;
- de mettre en place et de gérer le Système d'Informations du Foncier Rural (SIFOR).

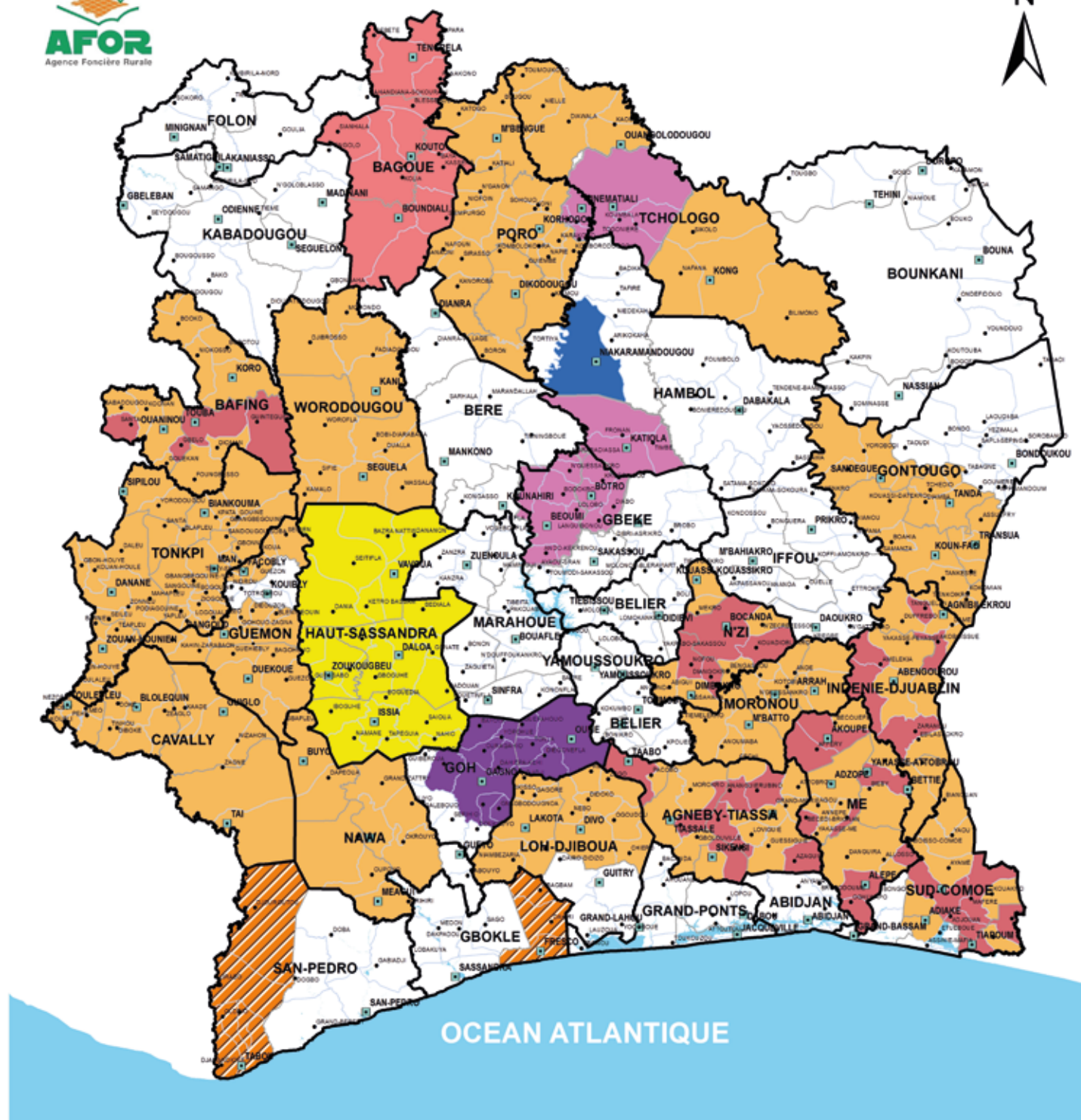
Abidjan, Cocody-Angré 7è Tranche Quartier Zinsou 1, Rue L 183

Contact : +225 2722505171 - Mail : infos@afor.ci WhatsApp : 0798737398

La sécurisation foncière rurale, gage de paix et de cohésion sociale.



CARTE DES ZONES D'INTERVENTION DES PROJETS



Légende

	Chef-lieu département		Zones d'intervention du PRF GOH		Zones d'intervention du PRESFOR
	Chef-lieu de sous-préfecture		Zones d'intervention du PASFOR		Zones d'intervention du PAMOFOR
	Limite de région		Zones d'intervention du PAMSFR		Zones d'intervention du PRE
	Limite de département		Zones d'intervention du PAFR-Bagoué		Zones non couvertes
	Limite sous-préfecture		Zones d'intervention du PAFR-ECOVE HS		Hydro surfacique

- | | | | | | |
|--|------------------------------|---|---------------------------------------|---|---------------------------------|
|  | Chef-lieu département |  | Zones d'intervention du PRF GOH |  | Zones d'intervention du PRESFOR |
|  | Chef-lieu de sous-préfecture |  | Zones d'intervention du PASFOR |  | Zones d'intervention du PAMOFOR |
|  | Limite de région |  | Zones d'intervention du PAMSFR |  | Zones d'intervention du PRE |
|  | Limite de département |  | Zones d'intervention du PAFR-Bagoué |  | Zones non couvertes |
|  | Limite sous-préfecture |  | Zones d'intervention du PAFR-ECOVE HS |  | Hydro surfacique |

